



WEBINAIRE

Matériaux Biosourcés : Comment rassurer vos assureurs ?

Jeudi 28 mai 2026 • 8h30-9h30

Gratuit • Sur inscription

Co-Organisé par

BAT.Y.LAB



Avec



WEBINAIRE

Matériaux Biosourcés : Comment rassurer vos assureurs ?

[Programme]

- **Lancement et introduction du webinaire**
Baptiste TRÉMOUREUX, Batylab
Benoît DUFRAICHE, Fédération Bretonne des Filières Biosourcées (FB2)
Charlotte DONNE GAZEAU, Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- **Rôles et responsabilités des acteurs**
Jean-Baptiste FOURMEAUX, CEA
- **L'importance des interactions en chantier - Exemples de sinistres**
Jean-Baptiste FOURMEAUX, CEA
Jérémy MACÉ-HOCHÉ, APAVE
- **Check-list**
Jean-Baptiste FOURMEAUX, CEA
- **Temps d'échanges et conclusion**

Le réseau
des bâtisseurs
durables



BAT'Y.LAB



Introduction

Contexte réglementaire et normatif

Contexte climatique tendant à faire évoluer nos modes constructifs



Besoin de montée en compétences pour lever les freins psychologiques

- Maîtrise des techniques
- Formalités administratives
- Process à suivre

Matériaux locaux et faiblement transformés

- Solutions hors-site
- Solutions locales et artisanales

**Le réseau
des bâtisseurs
durables**



BAT.Y.LVB





**Le réseau
des bâtisseurs
durables**



La CMA, au service des artisans en transition

Relais de l'Etat, la CMA accompagne et sensibilise les artisans à la transition écologique.

Le bâtiment : un levier essentiel dans la réduction des DAE :

- 1er secteur de l'artisanat
- 38% des artisans concernés
- Secteur de la construction fortement émetteur avec 9 à 10 millions de tonnes par an en Bretagne

Nature des déchets du bâtiment :

- Déchets inertes (béton, briques, gravats, ciment, ...) : 70 à 75%
- Déchets non dangereux non inertes (Plâtre, plastiques, métaux...) : 20 à 25%
- Déchets dangereux (peintures, solvants, amiante...) : 3 à 5 %

BAT.Y.L.V.B





CEA
CENTRE D'ÉTUDES
D'ASSURANCES

BAT.Y.LVB

**Matériaux Biosourcés :
comment rassurer vos
assureurs ?**

Présentation du Centre d'Etudes d'Assurances

- Courtier familial spécialisé en Assurances de la construction
- Indépendant
- Créé en 1936
- Une organisation tournée vers le terrain : 15 implantations régionales
- 90 collaborateurs

Objectifs, enjeux et cadre du webinaire

- **Objectifs**

- Rassurer sur l'assurabilité des matériaux biosourcés
- Définir vos responsabilités
- Aider à vous assurer de manière optimale

- **Enjeux**

- Sécuriser vos marchés
- Favoriser l'utilisation de ces matériaux

- **Cadre du webinaire** : le biosourcé

Au programme

1. Bases et fondements juridiques
2. Qui est responsable de quoi dans l'acte de construire ?
3. Pourquoi et comment les assureurs se questionnent sur l'assurabilité ?
4. Les notions centrales de techniques « courantes » et « non courantes »
5. Quelques exemples de sinistres liés au biosourcé
Les réussites de projets en biosourcés

Bases et fondements juridiques

- **Lois encadrant l'usage des biosourcés** : loi de 2015 / loi ELAN de 2018
- **1 assurance obligatoire ou facultative : mais toujours essentielle**
 - RC Professionnelle : souscrite par tous les professionnels
- **2 assurances obligatoires**
 - RC Décennale : souscrite par les professionnels du bâtiment
 - Dommages-Ouvrage : souscrite par le maitre d'ouvrage

Qui est responsable de quoi dans l'acte de construire ?

- **Les acteurs**

- Maître d'ouvrage
- Bureau d'études
- Architecte
- Maître d'œuvre
- Fabricant
- Entreprises de réalisation
- Bureau de contrôle

- **Les responsabilités**

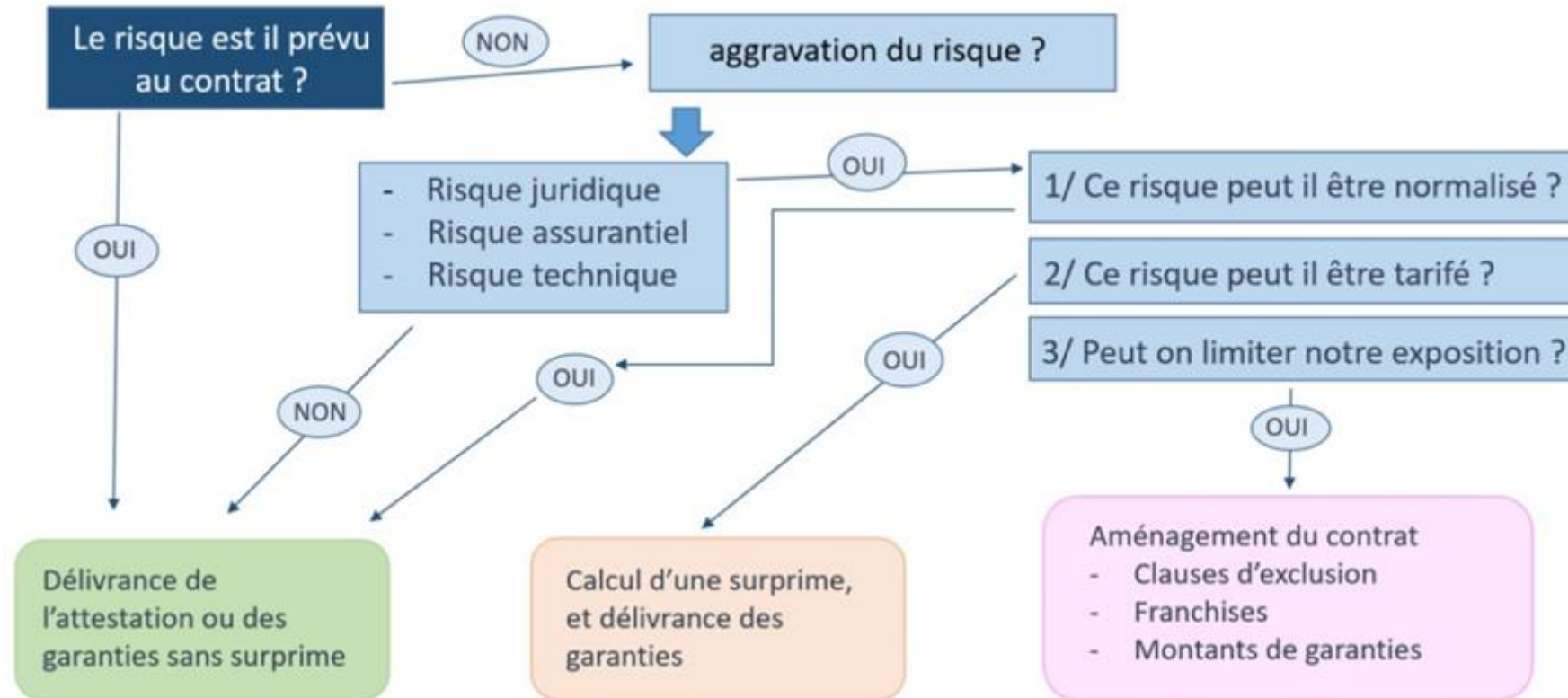
- Partage de responsabilité
- Responsabilité *In Solidum*

- **Le cas de la sous-traitance**

Les questionnements des assureurs

- **Enjeux principaux sur la RC Décennale et la Dommages-Ouvrage**
- **Sur quoi porte l'analyse des assureurs ?**
 - Quel est le profil de celui ou ceux qui intervien(nen)t ?
 - Quels référentiels techniques existent-ils (DTU, règles professionnelles, Avis techniques...) ?
- **Un assureur *ne peut pas refuser de garantir* l'utilisation de matériaux biosourcés (article L243-8 code des assurances)**
mais sa « politique de souscription » peut expliquer un refus d'étudier ou imposer des conditions spécifiques à leur utilisation
- **Le Bureau Central de Tarification (BCT)**

Schéma d'analyse de risque assurantiel



Les notions de Techniques Courantes et Non Courantes

- L'Agence Qualité Construction (AQC)
- La Commission Prévention Produits (C2P)

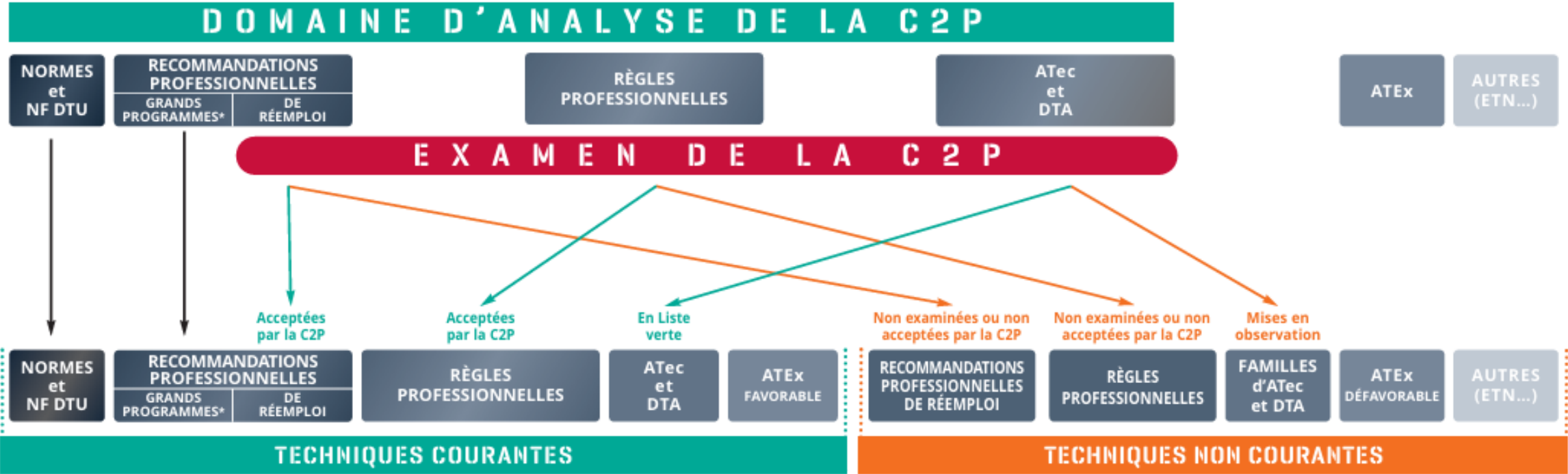
- **Technique courante : nouvelle définition depuis 2023**

« sont considérés comme travaux de technique courante les travaux réalisés à partir de produits, procédés ou éléments de construction conformes à des normes ou à des documents techniques d'application obligatoire, ou disposant d'un Document Technique Unifié (DTU), de Règles professionnelles acceptées par la Commission Prévention Produits (C2P) ou encore de tout référentiel reconnu par les assureurs comme constituant une technique éprouvée. »

- **Technique non courante**



Les notions de Techniques courantes et non courantes



La liste verte de la C2P

RECHERCHEZ UN ATEC OU UN DTA
EN LISTE VERTE DE LA C2P

Nom de produit, nom de société ou référence (ex. 11/22-444)



GROUPE SPÉCIALISÉ



FAMILLE DE PRODUIT



Rechercher

10 RÉSULTATS EN LISTE VERTE DE LA C2P

NUMÉRO D'ATEC OU DTA	PRODUIT / PROCÉDÉ	NOM DU TITULAIRE	GROUPE SPÉCIALISÉ	FAMILLE
7/20-3K7	XXXXX	XXXXX	02 - PRODUIT ET PROCÉDÉS DE FAÇADE LÉGÈRE	ELÉMENTS DE REMPLISSAGE DE FAÇADE
00/00-0000	XXXXX	XXXXX	02 - PRODUIT ET PROCÉDÉS DE FAÇADE LÉGÈRE	ELÉMENTS DE REMPLISSAGE DE FAÇADE
00/00-0000	XXXXX	XXXXX	02 - PRODUIT ET PROCÉDÉS DE FAÇADE LÉGÈRE	ELÉMENTS DE REMPLISSAGE DE FAÇADE
00/00-0000	XXXXX	XXXXX	02 - PRODUIT ET PROCÉDÉS DE FAÇADE LÉGÈRE	ELÉMENTS DE REMPLISSAGE DE FAÇADE
00/00-0000	XXXXX	XXXXX	02 - PRODUIT ET PROCÉDÉS DE FAÇADE LÉGÈRE	ELÉMENTS DE REMPLISSAGE DE FAÇADE
00/00-0000	XXXXX	XXXXX	02 - PRODUIT ET PROCÉDÉS DE FAÇADE LÉGÈRE	ELÉMENTS DE REMPLISSAGE DE FAÇADE

Présentation du site de la Liste Verte

Non répertoriée



Agence Qualité Construction
54,5 k abonnés

S'abonner

Quels sont les sinistres les plus fréquents ?

- **Paille**

- Fuite d'eau pluviale d'un ouvrage qui n'est pas encore *hors d'eau*
- Mauvaises conditions de stockage entraînant une dégradation rapide*
- Insuffisance de remplissage des caissons avec un isolant thermique paille*

- **Chanvre**

- Dégradation de la fibre utilisée comme isolant thermique liée au défaut de mise en œuvre du pare-vapeur*
- Dégradation des bétons à mortier à base de chanvre dû à un délai de séchage insuffisant

- **Chaux**

- Peinture à base de chaux dans un lieu nécessitant du lessivage fréquent*

Quels sont les sinistres les plus fréquents ?

- **Bois**
 - Apport d'humidité provenant d'autres corps de métiers (chapes, enduits...)*
 - Pont thermique en raison d'un tassement d'une isolation insuffisante
 - Mauvais dimensionnement et assemblages de l'ossature bois entraînant des déformations*
- **Ouate de cellulose**
 - Infection par des insectes due au mauvais traitement préalable à la mise en œuvre
 - Infiltration d'eau invisible derrière les murs*
 - Incendie liée à la réalisation d'une soudure entraînant un feu dans la ouate de cellulose*
- **Terre crue**
 - Dégradation rapide d'un enduit décoratif dans un lieu soumis à une utilisation et des nettoyages intensifs*

L'importance des interactions sur chantier



Checklist : mon assurance est-elle adaptée ?

**Selon votre mission, votre rôle, vous devez vous poser certaines questions.
Par exemple :**

- **Mes qualifications / certifications sont elles à jour ?**
- **Les techniques utilisées seront elles de techniques courantes ou non courantes ?**
- **Si la technique est non courante, apparait t'elle :**
 - dans la liste verte de la C2P ?
 - dans mon contrat RC Décennale ou Dommages Ouvrage ?
 - dans les attestations des entreprises intervenantes sur le projet ?
- **Mon sous-traitant est-il bien assuré pour le procédé utilisé ?**

En synthèse : comment rassurer son assureur ?

- **Préparez votre dossier :**
 - Mettez en avant vos diplômes
 - Valorisez votre expérience
 - Si vous avez déjà eu des sinistres : expliquez-les et dites ce que vous avez fait pour éviter les prochains
- **Privilégiez l'utilisation de techniques courantes ou de procédés visés dans la liste verte de la C2P**
- **Si vous mettez en œuvre des techniques non courantes :**
 - Obtenez une certification / qualification en rapport avec la technique
 - Vérifiez si des référentiels techniques existent : ATec, ATEx...
 - Rassurez sur les conditions de stockage

Conclusion

*Le bon moment pour parler assurance,
c'est avant de passer vos marchés,
pas après le sinistre !*

Centre d'Etudes d'Assurances de Bretagne

Jean-Baptiste Fourmeaux

07 62 41 41 45

jeanbaptistefourmeaux@cea-assurances.fr

Questions du fil de discussion et réponses

- « Avez-vous une liste de bureau de contrôle "compétent" concernant les matériaux biosourcé ? »

Réponse de Benoit DUFRAICHE (FB²) : Le meilleur moyen de s'assurer d'un bureau de contrôle compétent est de calibrer son appel d'offre en cohérence avec les objectifs du projet. Il est possible de demander des formations (pro-paille, pro-chanvre, objectif terre etc.) et des références de projet mené en biosourcé, et en dépassement de domaine d'emploi si c'est le cas. Vous pouvez aussi demander d'office une offre avec une analyse circonstanciée dans le chiffrage si des techniques non courantes sont prévues. Pour vous aider dans cette rédaction la Boîte à outil biosourcé que la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées [FB]² a participé à alimenter avec ses retours d'expérience et l'expertise de ces filières est une excellente base, notamment le guide méthodologique qui comporte des clauses type à adapter à vos projets 🖱️ (<https://resec.fr/boite-a-outils-materiaux-biosources/>)

- « Avez-vous des exemples de cas de responsabilité *In solidum* ? »

Réponse Jérémie MACÉ-HOCHÉ (APAVE) : Exemple de condamnation in-solidum vécue à l'APAVE : une entreprise estimée responsable à 80% est liquidée. Sa part est répartie sur les acteurs solvables. La participation de 'gros acteurs' au chantier, comme l'APAVE, est un moyen de solvabiliser les litiges pour l'assureur de la DO.

Questions du fil de discussion et réponses

- « Comment ça se passe si un architecte souhaite proposer la construction d'un bâtiment en matériau bio-sourcés (ex. Briques d'adobes) via la participation de bénévoles ? Comment rassurer les assureurs ? »

Réponse Jérémie MACÉ-HOCHÉ (APAVE) : la compétence de chaque manœuvre n'est pas examinée. On s'intéressera plutôt à l'encadrement, aux références de l'entreprise responsable de l'exécution, aux autocontrôles réalisés par des intervenants réputés compétents, aux contrôles décrits dans les référentiels (densité, humidité, etc.), et à l'examen critique des ouvrages réalisés.

Réponse de Jean-Baptiste FOURMEAUX (CEA) : le risque est naturellement plus élevé pour un assureur car les bénévoles ne sont pas professionnels et ils ne sont pas soumis à l'obligation d'assurance RCD. En cas de sinistre, les assureurs ne pourraient pas faire de recours. La solution pourrait être que les bénévoles soient aussi des professionnels disposant d'une RCD, mais agissant à titre gratuit.

- « Quel lien doit-on identifier entre le service sécurité des musées au niveau de l'état, lesquels viennent de rejeter des murs en bois sur un pôle de conservation des œuvres, et l'assurabilité d'un projet ? »

Réponse Jérémie MACÉ-HOCHÉ (APAVE) : A priori hors cadre CTC (Contrôle Technique Construction) ou assurantiel, ce point relève davantage du process, bien que l'impropriété à destination puisse être invoquée. Il semble difficile d'aller contre l'avis de services de conservation du patrimoine, qui exigent des conditions hygrométriques et de température de stockage des œuvres bien spécifiques, et qui analysent le risque incendie/humidité au-delà de la seule évacuation du public (cf. exemple de la fuite d'eau au Musée du Louvre https://www.lemonde.fr/culture/article/2025/12/07/au-musee-du-louvre-plusieurs-centaines-d-ouvrages-ont-ete-endommagees-par-une-fuite-d-eau_6656384_3246.html). Il faudrait étudier leur assurance spécifique pour les œuvres stockées – qui détaille probablement les conditions acceptables de stockage – et s'y conformer.

Questions du fil de discussion et réponses

- « Y a-t-il un observatoire également accessible sur les désordres générés par les techniques de constructions "conventionnelles" ? »

Réponse : <https://qualiteconstruction.com/ressource/observatoire-qualite-construction/rapport-observatoire-qualite-construction-edition-2018/>

- « Existe-t-il des chiffres sur le nombre de sinistres constatés avec les biosourcés, et sur le nombre de sinistres constatés avec les matériaux conventionnels ? A usage équivalent (par exemple isolation) et en valeur financière ? A mettre en perspective évidemment des volumes et parts de marchés que représentent les biosourcés sur le marché global du bâtiment. »

Réponse : <https://sycodes.qualiteconstruction.com/>

- « Et en cas de reconstruction après sinistre ? »

Réponse Jérémie MACÉ-HOCHÉ (APAVE) :

- En cas de reconstruction partielle : nécessité d'un diagnostic de la partie conservée et d'une étude pour vérifier la compatibilité avec la technique de reconstruction.

- En cas de reconstruction après démolition totale : le projet est à assimiler à du neuf.

Merci

BAT.Y.LAB



Centre d'Etudes d'Assurances de Bretagne

Jean-Baptiste Fourmeaux

07 62 41 41 45

jeanbaptistefourmeaux@cea-assurances.fr